

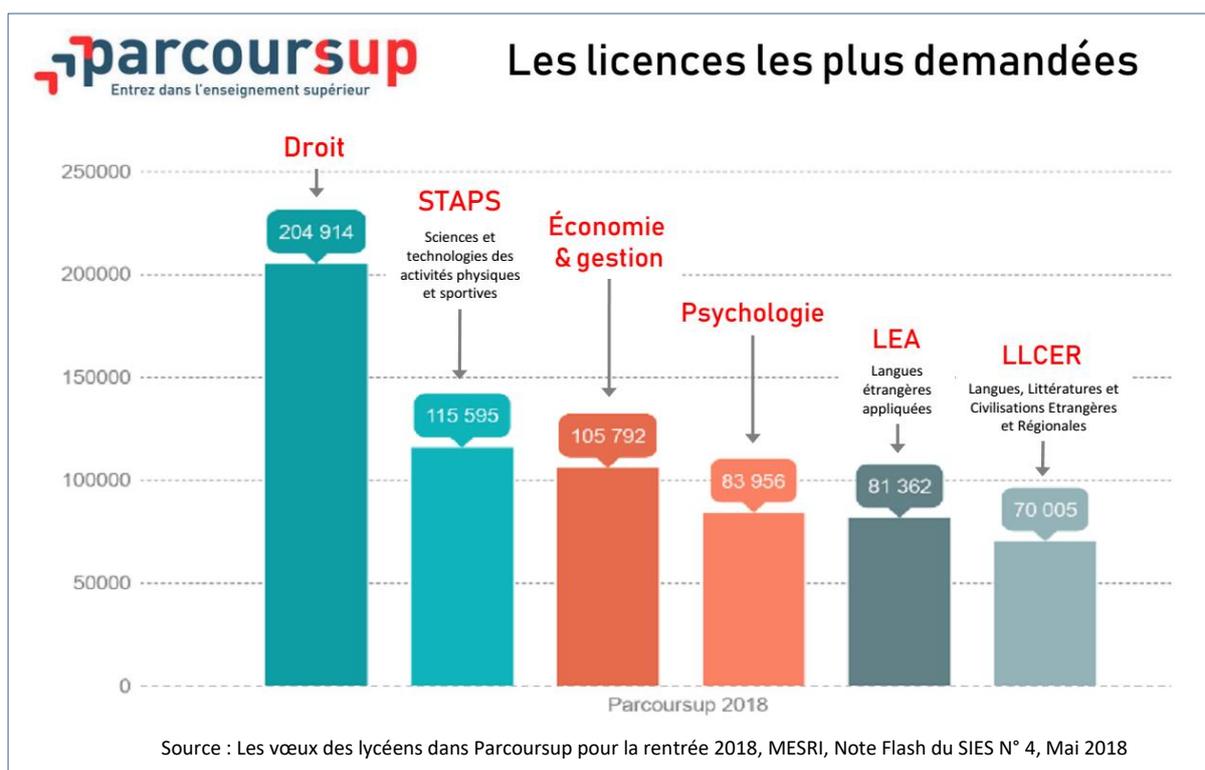
Zoom sur la Licence de Droit



Amphi Aula Magna - Université de Bordeaux - Site de Pessac
Amphi dans lequel les étudiants de Licence 1 Droit suivent tous leurs cours magistraux

La Licence la plus demandée par les lycéens (Parcoursup 2018) et de loin !!!

Lors de Parcoursup 2018, la Licence de **Droit** a été la Licence la plus demandée (**plus de 200 000 vœux**), loin devant les STAPS et l'Économie-Gestion, devant aussi la **PACES** qui a regroupé près de **180 000 vœux**.



En **2017-2018**, **2258 étudiants** étaient inscrits en 1^{ère} année de **Licence 1 Droit** à la Faculté de droit et science politique de l'université de Bordeaux, dont près de 1900 sur le site de Pessac (les autres étant sur les sites d'Agen et Périgueux).

Le droit n'étant pas enseigné au lycée (à l'exception de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » proposé en Terminale L dans certains lycées et d'Economie-Droit en série STMG), les étudiants de Licence 1 font référence, pour justifier ce choix du droit, à leur « **projet professionnel** » et à la question des « **débouchés** » plutôt qu'à la **nature des enseignements** dispensés en Licence :

- ▶ soit ces étudiants expliquent ce choix par leur « projet professionnel » : les métiers d'**avocat** et de **juge** (juge pour enfant notamment) sont souvent cités pour justifier ce choix d'orientation après bac, des **motifs altruistes** étant souvent évoqués (désir d'aider les autres),
- ▶ soit ces étudiants expliquent leur choix avec deux assertions qui reviennent très souvent : « **le droit offre beaucoup de débouchés** » ou « **avec le droit, on peut tout faire** », ces nouveaux étudiants ayant des idées très floues sur la réalité de ces débouchés.

Ce nouveau numéro d'Orient'Express présente un ensemble de ressources qui vont vous permettre de découvrir :

- ▶ **la nature et les exigences des enseignements dispensés dans une faculté de droit**,
- ▶ **les « métiers du droit »**.

Tous ces éléments doivent vous permettre de faire un **choix éclairé** et de répondre à la **question « Le droit est-ce pour moi ? »**.

Sommaire cliquable :

1. [Je vais à la découverte du droit : ressources web](#)
2. [Le droit, est-ce pour moi ? \(MOOC Université Paris 2\)](#)
3. [S'informer sur la Licence Droit à Bordeaux](#)
4. [Quelques exemples d'annales d'examens de 1^{ère} année](#)
5. [Se documenter sur les « débouchés » des études de droit](#)

Lien hypertexte
🖱️ Je clique !



1. JE VAIS À LA DÉCOUVERTE DU DROIT : sélection de ressources web

🖱️ [Découvrir le droit : les études juridiques](#)

Les « attendus* » : quelles sont les compétences requises pour étudier le droit ?



Portail universitaire
du droit

- ▶ « **Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires** »
- ▶ « **Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte** »
- ▶ « **Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel** »
- ▶ « **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail** »
- ▶ « **Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques** »
- ▶ « **Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques** »

🖱️ [Explicitation des attendus de la licence en droit](#)

* Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur. Pour une même formation, les attendus sont communs dans toute la France (cadre national). Ils peuvent être complétés en fonction des spécificités de chaque formation.

Les attendus sont destinés à vous renseigner au mieux sur les formations pour lesquelles vous souhaitez formuler des vœux, à vous permettre de faire des choix éclairés, en connaissant mieux les formations qui vous intéressent, et à vous aider à trouver votre voie et mieux vous accompagner vers la réussite.

🔗 Qu'est-ce que le Droit ?

Distinction entre droit privé et droit public.
Distinction entre droit interne et droit international et européen.



🔗 Présentation de la Licence de Droit

Témoignages d'étudiants et d'enseignants de l'université de Rouen



🔗 Les études de droit : idées reçues

Onisep TV - Publication : 2016



"Le droit, c'est que du par cœur", "le droit, c'est pour devenir avocat ou juge"... Retour sur les idées reçues sur les études de droit avec des étudiants de l'université Paris Descartes.

🔗 Droit : réussir sa 1^{ère} année

Publication : mai 2016



40 % de réussite en fin de 1^{ère} année de licence de droit : le chiffre peut effrayer... Pas de panique ! Il s'agit d'une moyenne, qui ne prend pas en compte les nombreux abandons en cours d'année. Pour réussir, la méthode et la rigueur seront vos meilleurs alliés.

🔗 Ma 1^{ère} année en licence droit

TERMINALES 2018/2019
Premières et Terminales : 5 étapes pour mon parcours
vers l'enseignement supérieur



Les études de droit, Sonia y pensait depuis longtemps, sans savoir à quoi s'attendre une fois sur les bancs de l'université. Inscrite en 1^{re} année de licence à Grenoble, elle a découvert une discipline exigeante mais passionnante ! Nouveau vocabulaire, nouvelle méthodologie, organisation et travail personnel... l'étudiante s'est beaucoup investie pour réussir. Rencontre.

🔗 5 conseils pour réussir - et se plaire - en fac de droit

Publication : janvier 2018

Créateur du site Juriswin et auteur d'une vingtaine de livres, Rémi Raher raconte sa double expérience d'étudiant dissipé devenu chargé de TD dans « Chronique d'un étudiant en droit ». Il nous livre 5 conseils pour réussir - et se plaire - en licence de droit.

🔗 Licence de droit : ce qui vous attend vraiment en première année

Publication : novembre 2014



C'est une matière que beaucoup d'entre vous n'avez jamais vue au lycée. Difficile donc d'imaginer avant d'être à quoi ressemblent les études en fac de droit. Quelles sont les matières que vous allez y suivre ? Avez-vous des cours en petits groupes ou en amphi ? Nos "vrai/faux" pour voir ce qu'est (ou pas) la première année de droit.

🔗 Top 9 des questions avant d'entamer des études en droit

Publication : octobre 2014



Vous souhaitez commencer des études de droit ? Carrières-Juridiques.com vous aide à vous poser les bonnes questions...

🔗 5 qualités pour réussir en fac de droit

Publication : janvier 2016



A l'approche de l'ouverture d'Admission Post-Bac, vous vous interrogez sûrement, comme des milliers de lycéens chaque année, vers quelle voie vous orienter. Si vous envisagez d'aller en fac de droit, cet article est fait pour vous !

🔗 La fac de droit, qu'est-ce que c'est ?

Plus tard, je serai avocat !



Fort de ses représentations dans le cinéma et les séries, le droit est très populaire. Tout le monde a déjà vu un plaidoyer où l'avocat débite des arguments implacables à une vitesse impressionnante et a eu envie de se mettre à sa place pour pouvoir laisser sans voix toute une assemblée de curieux et d'adversaires.

🔗 Découvrir le droit avec le site et la revue « Le Petit Juriste »

« Le Petit Juriste (LPJ) est un journal étudiant gratuit, distribué dans plus de 65 universités françaises et tiré, à compter d'octobre 2011, à 30 000 exemplaires. Réalisé par des étudiants, pour des étudiants, il se propose de décrypter et d'analyser l'actualité juridique pour la rendre la plus accessible possible. (...) La revue Le Petit Juriste est une revue collaborative faite par les étudiants pour les étudiants. (...) Le site internet du Petit Juriste, mis en ligne fin mars 2009, a pour but d'offrir un contenu supplémentaire au journal. (...)

(www.lepetitjuriste.fr Qui sommes-nous ?)

▷ Parcourez les **rubriques du site internet** pour vous faire une idée de ce qu'est la matière juridique...



▷ Parcourez aussi la revue « Le Petit Juriste »

Les différents numéros sont téléchargeables gratuitement en cliquant [ICI](#)

Le Petit Juriste

11. Droit pénal
Quelle place pour la procédure pénale dans la nouvelle loi antiterroriste ?

16. Droit fiscal
Disparition de l'impôt de solidarité sur la fortune au profit de l'impôt sur la fortune immobilière

18. Droit du sport
Un siècle après, les Jeux olympiques de retour à Paris !

20. Droit administratif
La justice administrative doit-elle se mêler du religieux ?

23. Droit international
Contrebande, blanchiment d'argent et abus de droits dans le monde du diamant : quid de l'efficacité du Processus Kimberley ?

24. Droit constitutionnel
Confiance dans la vie politique : révolution ou règne des apparences ?

26. Droit constitutionnel
Focus sur la réforme de l'Assemblée Nationale

🔗 [RETOUR](#)

2. « LE DROIT, EST-CE POUR MOI ? » Un MOOC de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Un MOOC est un **cours en ligne, gratuit et collaboratif**, créé par une université et ou une grande école.



Un MOOC contient :

- des vidéos pour présenter les contenus
- des quiz pour vérifier que vous avez bien compris
- des forums pour échanger entre vous et avec les professeurs

et bien plus encore !

LE DROIT EST-CE POUR MOI

Vous voulez choisir le Droit l'année prochaine. Mais êtes-vous sûr de ne pas vous tromper ? Comment savoir si les études de vos rêves ne vont pas virer au cauchemar ? Plongez tout de suite au cœur de cet univers fascinant pour les uns, hermétique pour les autres.

Venez découvrir le secret des cours, de la vie étudiante et des métiers du droit avec l'Université Panthéon-Assas. Et ne restez pas sans réponse face à cette cruciale question : « Le droit, est-ce vraiment pour moi ? »



Début du cours : 15 octobre 2018
(Le cours peut être débuté à tout moment)

En savoir + / S'inscrire ▷ <https://bit.ly/2RxxHoF>

PLAN DU COURS

- Section 0 : Présentation.
- Section 1 : Clin d'œil sur les métiers du droit.
- Section 2 : Vie étudiante.
- Section 3 : Méthodologie juridique.
- Section 4 : Présentation des fondamentaux du droit privé
- Section 5 : Présentation des spécialisations du droit privé
- Section 6 : Présentation des fondamentaux du droit public
- Section 7 : Présentation des spécialisations du droit public
- Section 8 : Histoire du droit et Science politique
- Section 9 : Conclusion

Durée : 1h pendant quelques semaines



 [RETOUR](#)

3. S'INFORMER SUR LA LICENCE DE DROIT À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



► Présentation de la Licence en droit sur le **site lycéen de l'université de Bordeaux**



-----> Je clique [ICI](#)

► Présentation de la **Licence en droit** sur le **site de la Faculté de droit et science politique de Bordeaux**

**Faculté de droit
et science politique**
Université de Bordeaux

-----► Je clique [ICI](#)

Maquette des enseignements de la Licence 1 Droit



Collège Droit science politique économie gestion

1ère année de Licence - Mention « Droit »
Tronc commun « Droit et science politique » - Bordeaux
Enseignements et contrôle des connaissances : 2017-2018 à 2020-2021

Premier semestre		Volume horaire du semestre :				ECTS :		30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal		Nature	Durée
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal					
Compétences fondamentales									
UE obligatoires									
Introduction au droit privé	13,50	42,00	80		8				
Introduction au droit constitutionnel	13,50	42,00	80		8				
Introduction historique au droit		38,50		50	5	écrit ou oral	1h si écrit		
Compétences complémentaires									
UE obligatoires									
Introduction au droit pénal et sciences criminelles		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Institutions juridictionnelles		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Droit et grands enjeux du monde contemporain		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Droit, langue et civilisation - Anglais (cours dispensé en anglais)		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Compétences transverses									
UE obligatoire									
Découverte des ressources documentaires (visite de site et cours en ligne)	3,00		10		1				
Total du semestre		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points		
UE facultative**									
Stage				10	1				
Anglais (autoformation en ligne)					1				

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				ECTS :		30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal		Nature	Durée
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal					
Compétences fondamentales									
UE obligatoires									
Droit civil	13,50	42,00	30	50	8				
Droit constitutionnel	13,50	42,00	30	50	8				
Histoire de l'Etat		38,50		50	5	écrit ou oral	1h si écrit		
Compétences complémentaires									
UE obligatoires									
Institutions administratives		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Institutions européennes		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Histoire de la justice		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
UE optionnelles : 1 UE à choisir parmi les 3 suivantes :									
Droit, langue et civilisation - (cours dispensé en allemand ou en espagnol)		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Histoire des idées politiques		21,00		20	2	écrit ou oral	1h si écrit		
Sport *				20	2				
Compétences transverses									
UE obligatoire									
Construction du parcours de formation (cours en ligne)			10		1				
Total du semestre		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points		
UE facultatives**									
Stage				10	1				
Anglais (autoformation en ligne)					1				

* Le sport doit être suivi dès le semestre 1 mais ne sera évalué qu'au semestre 2

► Présentation de la **Licence droit-langues** sur le **site de la Faculté de droit de Bordeaux**

**Faculté de droit
et science politique**
Université de Bordeaux

-----> Je clique [ICI](#)

-----> Télécharger la maquette des enseignements de la Licence 1 [ICI](#)

 [RETOUR](#)

4. QUELQUES EXEMPLES D'ANNALES D'EXAMENS DE 1^{ère} ANNÉE



Epreuves des matières avec TD

Epreuve de : DROIT CIVIL avec TD - Série 1

Durée de l'épreuve : 3 heures

Code civil Litec ou Dalloz

Veillez traiter l'un des deux sujets proposés.

SUJET 1 : Dissertation : *Peut-on concevoir une déjudiciarisation totale en droit des personnes et de la famille ?*

OU

SUJET 2 : Cas pratiques

Cas n° 1 : (6 points)

Amélie Mélo, veuve de soixante-douze ans, vient vous consulter. Elle vous expose qu'elle a un fils unique, Pierre, qui lui cause bien des soucis. Il vient de révéler à sa mère qu'il trompe sa femme depuis plusieurs années et que sa maîtresse a mis au monde, il y a deux mois, un enfant. Il refuse d'assumer une quelconque responsabilité à cet égard, mais sa maîtresse ne l'entend pas ainsi et elle est fermement résolue à l'y contraindre.

- La maîtresse de Pierre aurait indiqué, lors de la naissance, qu'il était le père de l'enfant. Si c'est exact, est-ce susceptible d'établir la paternité de Pierre ?
- La maîtresse de Pierre peut-elle avoir recours à l'expertise biologique pour faire établir la paternité de ce dernier ?
- Si la femme de Pierre vient à apprendre l'aventure extraconjugale de son mari, quel usage pourrait-elle en faire ?

Cas n° 2 (8 points)

Albert Premier est aujourd'hui âgé de quatre-vingt dix ans. Marié et père de quatre enfants, il vivait des jours heureux jusqu'à une chute malencontreuse sur un trottoir. Depuis bientôt trois mois, il rencontre de réelles difficultés pour se situer dans le temps et dans l'espace. Il n'arrive plus à prendre en charge la gestion de son patrimoine. Ses enfants, qui jusqu'alors étaient unis, commencent à se chamailler pour savoir qui doit gérer.

- a) Comment est-il possible de protéger Albert : quelles procédures et quels régimes de protection ?
- b) Est-il possible de remettre en cause certains actes juridiques passés par Albert après sa chute – en particulier l’achat d’une Porsche de 1984, au prix de 80 000 euros- ?
- c) Malgré son régime de protection, Hubert peut-il continuer à prendre certains actes personnels ?

Cas n°3 (6 points)

Julie Gallet, compagne du président du parti Pour la France, Florian Philibert, est furieuse. Elle vient de lire sur le journal « Ici Pourri » diverses informations qu’elle considère comme outrageuses. Il est précisé qu’elle a eu recours, en 2006, à une interruption volontaire de grossesse suite à une relation entretenue avec Gérard Troispardieu. Quant à sa relation avec Florian Philibert, elle ne serait qu’une façade, Florian étant homosexuel.

- a) Julie peut-elle agir contre le journal qui a publié les informations relatées ?
- b) Une photo de Florian, prise dans un club gay de Nice, étant jointe à l’article, peut-il également agir contre ledit journal ?
- c) Passablement émue par tant de nouvelles, Julie décide de sortir et de se changer les idées. Elle rentre dans le club branché « Le new Orléans » et y rencontre Sophie. Un véritable coup de foudre intervient entre les deux femmes. Elles décident de se marier. Le bonheur est total jusqu’au moment où Julie apprend que Sophie a été condamnée à dix-huit ans de prison après l’assassinat de sa première compagne.

Epreuve de : **DROIT CIVIL AVEC TD - Série 2**

Durée de l’épreuve : **3 heures**

L’usage du Code civil est autorisé

Veillez traiter **UN** des sujets au choix

I. Cas pratique

Gérard âgé de 72 ans, souffre de graves troubles neurologiques et a été placé sous tutelle depuis le 1^{er} janvier 2017. Il y a quelques mois, il est tombé fou amoureux de Nadège, jeune retraitée de 52 ans ce qui ne plait pas à Aurélie, la fille et tutrice de Gérard, qui doute des sentiments amoureux de Nadège. Souhaitant protéger cette dernière, Gérard se demande s’il est possible de lui faire une donation de 150 000 euros sans en parler à Aurélie.

Michel l’ami d’enfance de Gérard, qui est, lui, placé sous curatelle, souhaite conclure un pacte de solidarité civile avec José, de 30 ans son cadet. Les deux hommes vivent ensemble depuis plus de dix ans et ce PACS est motivé par des raisons successorales. Michel considère en effet José comme son fils, bien qu’aucun lien de filiation ne soit établi entre eux. Michel étant âgé, ils souhaitent conclure le PACS au plus vite, mais le curateur de Michel refuse de donner son autorisation.

Par ailleurs, Aurélie souhaite un avenir radieux à son fils Edmond. Connaissant de nombreuses personnes fortunées dans son entourage, elle a contraint son fils à se marier avec Agathe, notable Bordelaise. Edmond n’a eu d’autre choix qu’accepter compte tenu des menaces de sa mère de réduire son héritage et de couper les ponts avec lui en cas de refus. Après plusieurs mois de mariage, Edmond est au bord de la crise de nerf et vous consulte pour connaître les possibilités d’annuler un mariage dont il n’a jamais voulu et qu’il n’a jamais consommé.

En réalité, Edmond est secrètement amoureux de Pierre (30 ans), qu'il surnomme affectueusement loulou et avec qui il rêve d'avoir des enfants. Etant assez réfractaire à l'idée de se marier de nouveau, s'il parvient à faire annuler son précédent mariage, Edmond se demande s'il serait quand même possible de fonder une famille avec loulou en ayant recours à une mère porteuse à l'étranger.

Pour finir, Marie et Antoine, des amis d'Aurélié, sont dans la tourmente. En effet, après un mariage heureux de 20 ans ils se rendent compte que la routine a commencé à les ronger. Ils souhaitent mettre un terme à leur relation le plus vite possible et de manière pacifique, étant précisé qu'ils sont d'accord sur tous les effets du divorce, pour eux et leur fils Etienne, âgé de 15 ans. Ils s'interrogent sur les hypothèses de divorce qui s'offrent à eux. Ils sont en outre très inquiets, car Etienne n'est pas le fils biologique d'Antoine qui l'a cependant reconnu très rapidement après sa naissance. Or, le père biologique a refait surface et menace de faire établir sa paternité, Marie et Antoine se demandent s'il a des chances d'y parvenir.

II. Commentaire d'arrêt

Commentez l'arrêt rendu par la Cour de cassation du 11 mai 2016
Cour de cassation chambre civile 1, 11 mai 2016

Sur le moyen unique :

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Aix-en-Provence, 19 mars 2015), que, le 13 mai 2011, est née l'enfant A..., reconnue par sa mère, Mme X... ; que, le 25 août 2011, cette dernière a assigné M. Y... en établissement du lien de filiation à l'égard de l'enfant ; qu'une expertise biologique ayant conclu à la paternité de l'intéressé, un tribunal a, notamment, dit que M. Y... était le père de l'enfant, dit que l'autorité parentale serait exercée exclusivement par la mère, fixé la résidence habituelle de l'enfant au domicile de cette dernière et dit qu'elle se nommerait désormais A... X... Y... ; Attendu que Mme X... fait grief à l'arrêt de dire n'y avoir lieu d'adjoindre, pour l'enfant, le nom du père à celui de sa mère alors, selon le moyen :

1°/ que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions le concernant, notamment quand il s'agit pour une juridiction de lui attribuer un nom dans le cadre d'une action judiciaire relative à sa filiation ; qu'en refusant à A... le droit de porter le nom de son père accolé à celui de sa mère, en considération seulement du désintérêt du père pour son enfant, la cour d'appel a violé l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ;

2°/ que l'enfant a droit de préserver son identité, y compris son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi ; que dans ses conclusions d'appel, Mme X... faisait valoir que des liens familiaux et d'affection s'étaient noués entre A... et son grand-père paternel, M. René Y..., que son appartenance à la famille Y... faisait partie intégrante de son identité, à tel point que A... s'identifiait spontanément comme « A... X... Y... », et qu'il était de l'intérêt supérieur de l'enfant de préserver son droit à cette identité, tel qu'il existait d'ores et déjà ; qu'ayant constaté que l'intérêt de l'enfant devait s'apprécier au regard du contexte familial, la cour d'appel qui a infirmé le jugement ayant accolé le nom du père à celui de la mère, par un motif d'ordre général tiré d'un risque éventuel pour l'enfant du fait du désintérêt du père, sans s'expliquer sur la situation particulière de A... au regard de ces circonstances spécialement invoquées devant elle, a privé sa décision de base légale au regard des articles 3, 7 et 8 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ;

3°/ que tout jugement doit être motivé ; que le motif hypothétique équivaut à un défaut de motif ; qu'en retenant, pour refuser à A... de porter le nom de son père accolé à celui de sa mère, le « risque de confronter en permanence l'enfant par le simple énoncé de son nom au rejet dont il est l'objet de la part d'un père qui n'entend pas s'intéresser à lui », la cour d'appel a statué par un motif hypothétique et a violé l'article 455 du code de procédure civile ;

Mais attendu que la cour d'appel, qui ne s'est pas déterminée par un motif d'ordre général ou par un motif hypothétique, a pris en considération l'ensemble des intérêts en présence, dont celui supérieur de l'enfant, et a relevé, d'une part, que son nom n'avait pas d'incidence sur le lien de filiation, qui était judiciairement établi et n'était plus contesté, d'autre part, qu'accoler au nom de la mère celui d'un père qui n'entendait pas s'impliquer dans la vie de l'enfant et s'intéresser à lui risquait de confronter en permanence ce dernier au rejet dont il était l'objet de la part de son père ; que par ces motifs, la cour d'appel a souverainement estimé qu'au regard du contexte familial, il n'était pas de l'intérêt de l'enfant de porter le nom de son père ; que le moyen n'est pas fondé ;
PAR CES MOTIFS : REJETTE le pourvoi ;

1^{ère} Année de LICENCE EN DROIT
Année Universitaire 2017– 2018
1^{ère} Session – 2nd Semestre
MAI 2018

Epreuves des matières avec TD

Epreuve de : **DROIT CONSTITUTIONNEL avec TD - Série 1**

Durée de l'épreuve : **3 heures**

Veillez traiter, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET n°1 : Dissertation

« *Le président de la République et le Parlement sous la Ve République* »

ou

SUJET n°2 : Cas pratique

Heurté par les ambiguïtés du régime politique français, un groupe de parlementaires propose des révisions ponctuelles de la Constitution afin d'établir, selon eux, un « véritable » régime parlementaire et de renforcer la responsabilité politique de l'exécutif. Ravis de vos connaissances en droit constitutionnel, ils se tournent vers vous pour un avis d'expert sur les modifications envisagées.

Le groupe vous demande d'abord de préciser si la Constitution de la Vème peut être analysée comme un régime parlementaire. Quelle est la disposition phare qui permet d'avancer que le régime de la Ve République est un régime parlementaire ? Vous voudrez bien la présenter et l'explicitier. (4 points)

L'un des parlementaires vous demande votre opinion sur l'éventuelle suppression de l'élection au suffrage universel direct du Président de la République. S'inspirant d'autres régimes parlementaires européens, il propose de réviser l'article 6, alinéa premier de la Constitution, qui serait alors rédigé de la manière suivante : *Le Président de la République est élu pour cinq ans par le Parlement convoqué en Congrès.*

- a) Pensez-vous que cette modification changerait la nature du régime politique français ? (4 points)
- b) En cas de réponse négative, quelles autres dispositions de la Constitution devraient être révisées pour établir un régime parlementaire classique ? (4 points)

Un autre parlementaire pense quant à lui qu'il faudrait renforcer la responsabilité politique du Gouvernement. Afin d'alléger le mécanisme de rationalisation, il propose de réviser l'article 49, alinéa 2 de la Constitution et de le rédiger de la manière suivante : *L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion est recevable dès lors qu'elle est soumise par un vingtième des membres de l'Assemblée nationale. Le vote ne peut avoir lieu que quarante-huit heures après son dépôt. Sont recensés tous les votes à la motion de censure qui peut être adoptée à la majorité des membres de l'Assemblée nationale.* Ce relâchement de la rationalisation du régime parlementaire serait-il favorable à la stabilité institutionnelle ? Argumentez en vous appuyant sur la pratique (4 points)

Une proposition de révision constitutionnelle regroupant les différents points de réforme envisagés a-t-elle une chance sérieuse d'aboutir à une révision de la Constitution de 1958 ? Argumentez en vous appuyant sur la procédure de révision et la pratique de la Ve République (4 points).

Epreuve de : **DROIT CONSTITUTIONNEL - Série 2**

Durée de l'épreuve : **3 heures**

Aucun document autorisé

Veillez traiter **l'un** des deux sujets suivants :

SUJET N° 1 : DISSERTATION

Les relations du président de la République et du Premier ministre sous la Vème République : dyarchie ou hiérarchie ?

ou

SUJET N° 2 :

Commentez le document suivant : Discours de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre, Réforme des institutions, Hôtel de Matignon, Mercredi 4 avril 2018 (extraits)

Nous souhaitons aujourd'hui porter une nouvelle ambition, qui requiert pour partie une révision de notre loi fondamentale dont la philosophie d'ensemble sera bien entendu préservée. Car il ne s'agit ni de revenir à la IVème République, ni de passer à la VIème.

Il s'agit au contraire de revenir aux sources de notre Vème République, une République dans laquelle le Gouvernement gouverne et dans laquelle le Parlement légifère et contrôle (...). J'ai également consulté l'ensemble des groupes parlementaires. Au-delà des divergences politiques, tous ont insisté sur le nécessaire respect de l'équilibre de notre fonctionnement républicain et de notre parlementarisme rationalisé, en particulier dans la répartition des pouvoirs entre le Gouvernement et le Parlement (...).

Tout d'abord, s'agissant du projet de loi constitutionnel : (...). Il modernise la procédure de mise en cause de la responsabilité pénale des Ministres pour les faits commis dans l'exercice de leurs fonctions, procédure qui sera désormais du ressort de la Cour d'appel de Paris et non plus de la Cour de Justice de la République, qui sera supprimée. Sur la proposition du Gouvernement et avec l'approbation de l'ensemble des groupes parlementaires, un filtre sera toutefois conservé pour que la responsabilité des ministres ne soit engagée qu'à bon escient (...). Il renforce l'efficacité de la procédure législative et l'effectivité du contrôle parlementaire :

Le Gouvernement a pris en compte l'opposition du Parlement à l'idée d'un contingentement des amendements; cette disposition a donc été retirée, mais les présidents des assemblées ont convenu qu'il était nécessaire de limiter les amendements sans portée normative, sans lien direct avec le texte ou qui ne seraient pas du domaine de la loi

Sans revenir sur la réforme de 2008, qui a défini un équilibre entre une semaine de contrôle, une semaine d'initiative législative parlementaire et deux semaines d'initiative législative gouvernementale, les projets de texte les plus importants ou urgents pourront bénéficier d'une inscription prioritaire à l'ordre du jour.

Par ailleurs, la procédure sera accélérée après la commission mixte paritaire, même si la nouvelle lecture au Sénat sera maintenue.

Enfin, sur le modèle de ce qui se pratique au Sénat, la discussion en séance pourra être focalisée sur les points principaux, grâce à un meilleur travail en commission.

L'évaluation des lois sera plus systématique, et, pendant les semaines de contrôle, les parlementaires pourront procéder aux corrections ou aux simplifications des lois faisant l'objet de l'évaluation ;

**UNIVERSITE DE BORDEAUX
FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
CENTRE DE BORDEAUX**

**1^{ère} Année de LICENCE EN DROIT
Année Universitaire 2017– 2018**

**1^{ère} session – 2nd SEMESTRE
MARS 2018**

Epreuves des matières sans TD

Epreuve de : **INSTITUTIONS EUROPÉENNES - SERIE 1**

Durée de l'épreuve : **1 heure**

Modalités : Chacune des 20 questions posées comporte soit une seule réponse exacte soit plusieurs réponses exactes. Dans le premier cas le point n'est attribué que si seule la réponse exacte est cochée, dans le second cas le point n'est attribué que si toutes les réponses exactes sont cochées.

1- L'idée d' « Etats-Unis d'Europe » a été évoquée par :

- A. Victor Hugo
- B. Le comte de Coudenhove-Kalergi
- C. Winston Churchill
- D. Jean Monnet

2- Parmi les propositions suivantes cochez la ou les proposition(s) juste(s) :

- A. La Déclaration Schuman du 9 mai 1950 est considérée comme l'acte fondateur du Conseil de l'Europe
- B. La Communauté européenne de défense n'a jamais vu le jour car en 1954 la France a refusé de ratifier le traité qui l'établissait
- C. Le passage de la Communauté économique européenne à l'Union européenne a été institué par le traité de Lisbonne
- D. Aucune de ces trois propositions n'est juste

3- Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe :

- A. Est composé des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe
- B. Est composé des chefs de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe
- C. Est présidé par un président qu'il élit lui-même parmi ses membres, à la majorité absolue des suffrages exprimés
- D. Est présidé par un président désigné selon un système de présidence tournante entre tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, dans l'ordre alphabétique anglais

4- Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe :

- A. Détermine la politique du Conseil de l'Europe
- B. Est politiquement responsable devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui peut adopter une motion de censure à son encontre
- C. Peut adresser des recommandations aux Etats membres du Conseil de l'Europe
- D. A créé le Commissaire aux droits de l'homme, institution spécialisée du Conseil de l'Europe, par résolution en 1999

5- Un Etat membre du Conseil de l'Europe qui enfreint gravement les obligations visées par l'article 3 du Statut du Conseil de l'Europe :

- A. Peut faire l'objet d'une mesure de suspension sur décision de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- B. Peut faire l'objet d'une mesure de suspension sur décision du Comité des ministres du Conseil de l'Europe
- C. Peut faire l'objet d'une mesure d'exclusion sur décision de la Cour européenne des droits de l'homme
- D. Ne peut pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion car le Statut du Conseil de l'Europe ne le prévoit pas

6- L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- A. Elit les juges à la Cour européenne des droits de l'homme sur la base de listes de candidats présentées par les Etats
- B. Elit le Secrétaire général du Conseil de l'Europe sur proposition du Comité des ministres
- C. Adopte le budget du Conseil de l'Europe sur proposition du Comité des ministres
- D. Adopte les conventions élaborées dans le cadre du Conseil de l'Europe
- E. Peut adopter des résolutions juridiquement obligatoires pour les Etats membres du Conseil de l'Europe

7- L'Etat membre du Conseil de l'Europe qui décide d'appliquer l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme relatif aux dérogations temporaires aux droits et libertés garantis par celle-ci :

- A. Doit informer le Secrétaire général du Conseil de l'Europe de sa décision de mettre en œuvre l'article 15
- B. Doit obtenir l'autorisation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe
- C. Doit informer le Secrétaire général du Conseil de l'Europe de chacune des mesures qu'il adopte
- D. Peut adopter des mesures qui dérogent à tous les droits et libertés garantis par la Convention quelle que soit leur nature
- E. Doit impérativement mettre fin à l'application de l'article 15 au bout de 12 mois maximum

(...)

20- Le Parlement européen :

- A. Possède le pouvoir du dernier mot dans le cadre de la procédure législative ordinaire de codécision avec le Conseil de l'Union européenne
- B. Peut renverser la Commission européenne par le vote d'une motion de censure
- C. Aucune de ces deux propositions n'est juste

Modalités : *Pour chaque question, il peut y avoir une ou plusieurs propositions correctes. Il ne faut donc pas attacher d'importance à la formulation au singulier ou au pluriel des questions. Il est conseillé aux étudiants de ne cocher que les réponses dont ils sont sûrs, les mauvaises réponses leur faisant perdre des points.*

- 1. Qu'est-ce que l'*isonomia* dans la Grèce antique ?**
 - a. L'exclusion des femmes de la vie politique
 - b. La caste des philosophes
 - c. L'égalité des citoyens devant la loi
 - d. Le culte rendu à Athéna
 - e. Le service militaire obligatoire

- 2. Lequel ou lesquels de ces noms est celui d'un sophiste ?**
 - a. Xénophon
 - b. Calliclès
 - c. Thrasymaque
 - d. Thucydide
 - e. Anaximène

- 3. Quelles sont ou quelle est la conception de la vérité développée par Protagoras ?**
 - a. La vérité est accessible à tous les hommes
 - b. L'accès à la vérité est réservé aux ascètes
 - c. Il n'y a pas de vérité mais que des opinions subjectives
 - d. Seule la Pythie connaît la vérité
 - e. Les mythes sont la vérité

- 4. Qu'est-ce que la politique pour les sophistes ?**
 - a. C'est une science mathématique
 - b. C'est le pouvoir des plus forts
 - c. C'est un service à rendre à la communauté en vue de la justice
 - d. Sans maître, les hommes s'entredéchireraient
 - e. Les gouvernants sont à la cité ce que l'âme est au corps

- 5. Pourquoi Socrate considère-t-il que la politique doit être fondée sur la morale?**
 - a. Pour éviter la corruption des gouvernants
 - b. Pour que les gouvernants écoutent les philosophes
 - c. En raison du mythe de Prométhée
 - d. Parce que par les lois, le législateur éduque les athéniens à la rectitude morale
 - e. Parce que la cité est naturelle comme la morale

- 6. Quel(s) philosophe(s) Alexandre le Grand a-t-il eu comme précepteur ?**
 - a. Xénophon
 - b. Platon
 - c. Homère
 - d. Aristote
 - e. Protagoras

7. A quel(s) problème(s) la République imaginée par Platon apporte-elle une solution ?

- a. L'exclusion des femmes, des esclaves et des métèques, de la citoyenneté
- b. Le pouvoir des sophistes dans la démocratie
- c. A la tendance oligarchique de l'aristocratie athénienne
- d. Permettre à chacun d'exercer un rôle conforme à sa compétence sans rompre l'égalité entre les hommes.
- e. A la rivalité guerrière entre Athènes et Sparte

(...)

19. Quelle est ou quelles sont les thèses de l'augustinisme politique ?

- a. L'autorité spirituelle est supérieure aux pouvoirs temporels
- b. Le pape ne doit pas intervenir en politique
- c. Les évêques sont des princes comme les autres
- d. Le pape peut déposer les rois et empereurs
- e. Le clergé est sous l'autorité du prince

20. Quels sont ou quel est l'auteur du *Defensor Pacis* ?

- a. Pierre Abélard
- b. Albert le Grand
- c. Marsile de Padoue
- d. Yves de Chartres
- e. Guillaume d'Occam

(...)

39. Pour Edmund Burke :

- a. La raison doit permettre de créer une cité idéale
- b. La tradition est une sagesse expérimentée, elle doit être respectée à ce titre
- c. La tradition est un vestige de l'harmonie qui régnait au paradis terrestre
- d. Les traditions permettent de légitimer la domination du peuple
- e. L'homme doit se réinventer lui-même à chaque époque

40. Pour Jean-Jacques Rousseau, qu'est-ce que la volonté générale?

- a. La somme des intérêts particuliers
- b. La volonté unanime d'un peuple
- c. Les volontés convergentes des individus recherchant l'intérêt général en faisant abstraction d'eux-mêmes.
- d. L'opinion éclairée de l'élite
- e. Les idées politiques qu'aurait un peuple de dieux

UNIVERSITE DE BORDEAUX
FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
CENTRE DE BORDEAUX

1^{ère} Année de LICENCE EN DROIT
Année Universitaire 2017– 2018

1^{ère} session – 2nd SEMESTRE
MARS 2018

Epreuve de : **HISTOIRE DE LA JUSTICE - Série 1**

Durée de l'épreuve : **1 heure**

Remarques préliminaires : Il n'y a qu'une seule bonne réponse possible et chaque question vaut 1 point

1. Sur les pièces de monnaie, le roi est représenté avec :

- a) le sceptre de justice
- b) la main de justice
- c) l'épée de justice

2. Louis XVI est guillotiné en :

- a) 1789
- b) 1791
- c) 1793

3. Les tribunaux de prévôtés sont apparus :

- a) à l'époque franque
- b) au Moyen Âge
- c) aux Temps Modernes

4. Les Édits de 1734 et 1749 :

- a) instaurent les présidiaux
- b) fusionnent les prévôtés et les baillages
- c) suppriment la justice de proximité

5. Quel texte fixe la compétence des baillages et sénéchaussées ?

- a) l'Édit de 1673
- b) l'Édit de Crémieu de 1536
- c) l'Édit de 1552

6. Qu'est-ce que les cas royaux ?

- a) toutes les infractions commises par le roi ou sa famille
- b) les affaires que la justice royale récupère car elles portent atteinte à l'ordre public
- c) les causes de la noblesse

7. Les présidiaux sont créés :

- a) sous Henri II
- b) sous Henri IV
- c) sous Louis XIV

8. Les affaires ayant un objet inférieur ou égal à 250 livres sont jugées par les présidiaux :

- a) en premier et dernier ressort
- b) avec possibilité d'appel suspensif
- c) avec possibilité d'appel non suspensif

9. Au sein du Parlement de Paris, dans quelle chambre juge-t-on les crimes de lèse-majesté ?

- a) la Tournelle
- b) la Grand'Chambre
- c) la Chambre d'appel

10. Qu'est-ce que le privilège de *committimus* ?

- a) un privilège autorisant son titulaire à aller en justice uniquement devant le Parlement de Paris
- b) un privilège autorisant son titulaire à faire exceptionnellement appel d'une décision
- c) un privilège autorisant son titulaire à contourner la compétence de la Tournelle

(...)

40. Quel roi a particulièrement subi l'opposition des parlements ?

- a) Louis XIV
- b) Henri II
- c) Louis XV
- d) Louis XVI

Epreuve de : INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES - Série 1

Durée de l'épreuve : 1 heure

I – Questions à choix multiple / Questions à réponse courte

1. Quel auteur a qualifié les fonctionnaires de « mammifères à plumes » dans son ouvrage *Les employés* ?
 - a. Emile Zola
 - b. Honoré de Balzac
 - c. Georges Courteline

2. Qui détient le pouvoir réglementaire général de principe ?
 - a. Le Président de la République
 - b. Le Premier ministre
 - c. Le Gouvernement

3. Le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) est :
 - a. un service rattaché à la Présidence de la République
 - b. un service rattaché au Premier ministre
 - c. une autorité administrative indépendante

4. Les ministres ont-ils un pouvoir réglementaire général ?

.....
.....
.....
.....

5. Citez un pouvoir exercé par le maire en tant qu'agent déconcentré :

.....
.....
.....
.....

(...)

11. Citez une collectivité de l'article 74 de la Constitution :

.....
.....
.....
.....

12. La Cour des comptes a-t-elle un pouvoir de sanction ?

- a. oui
- b. non

II – Question à développer

(vous traiterez, au choix, un des deux sujets proposés)

Sujet 1 : La libre administration des collectivités territoriales.

OU

Sujet 2 : Quelle(s) différence(s) faites-vous entre les autorités administratives indépendantes et les établissements publics ?

 [RETOUR](#)

5. DÉCOUVRIR LES « MÉTIERS DU DROIT »

5.1 Les métiers du droit sur le portail universitaire du droit



<https://univ-droit.fr/terminale/les-metiers-du-droit>

Les métiers du droit

Droit de la famille, droit pénal, droit du travail, droit international et européen... Les différentes facettes du droit, riches et variées, permettent d'exercer de nombreuses professions : juge, notaire, avocat, juriste d'entreprise, commissaire priseur ou encore directeur général des services. Retrouvez sur chacune des fiches métiers ci-dessous, toutes les informations utiles : formation, missions, salaires mais aussi des témoignages vidéos.

Tous Droit et justice Administration Entreprise Inspection et contrôle Sécurité Et aussi...



5.2 Les métiers et l'emploi dans le droit et la justice sur le site de l'Onisep

Onisep.fr - Publication : 8 octobre 2018

Le droit et la justice recouvrent de nombreux métiers du juriste en entreprise au juge en passant par le gestionnaire de contrats d'assurance, le commissaire de police ou l'avocat. Le droit est un passage obligé pour exercer ces fonctions. Tour d'horizon des métiers dans la fonction publique ou le secteur privé.

<https://bit.ly/2CEldLr>

Les métiers du droit sur Onisep TV



Accueil > Métiers > Secteurs d'activité professionnels > Droit – Justice

<https://onisep.tv/onisep.fr/metiers/secteurs-activite/droit-justice>



5.3 Droit : fiches métiers & témoignages de LAMY Etudiant (éditeur juridique)

- ▷ Professions réglementées (notaire, avocat...) : <https://bit.ly/2sZio1H>
- ▷ Secteur public (magistrat, inspecteur des finances publiques...) : <https://bit.ly/2RxovDU>
- ▷ Secteur privé (juriste d'entreprise, juriste droit social...) : <https://bit.ly/2yNpvN6>

5.4 Je me documente avec deux publications papier de l'Onisep



Collection Parcours
Octobre 2015, 144 pages
<http://bit.ly/1OqI7Vn>



Collection Parcours
Octobre 2016, 136 pages
<http://bit.ly/2drdmTL>

➤ En consultation dans les CIO et dans les CDI des lycées

➤ Achat

- sur le site web de l'ONISEP (onglet [Librairie](#)) : version papier ou version numérique (PDF)
- sur le stand de l'Onisep dans les Salons
- à La librairie de l'Education CRDP/ONISEP
75 Cours Alsace-Lorraine 33000 Bordeaux Tel. 05 56 01 56 70

5.5 A l'université, la professionnalisation des études intervient en Master

Explorer l'offre de formation au niveau permet de se faire une idée de l'éventail des débouchés des études de Droit.

**Faculté de droit
et science politique**
Université de Bordeaux

-----> Consulter l'offre de formation niveau Master -----> Je clique [ICI](#)

 [RETOUR](#)



Numéros précédents :

- ▷ N° 1 : **Architecture**
- ▷ N° 2 : **Orthophoniste**
- ▷ N° 3 : **Actualités des études de santé (Numéris clausus et PACES, formation infirmiers-ères)**
- ▷ N° 4 : **Je vais à la découverte des métiers**
- ▷ N° 5 : **À vos agendas !**
- ▷ N° 6 : **MOOC Orientation Post Bac**
- ▷ N° 7 : **Bilan Parcoursup 2018**



Actualité des métiers & des formations... Témoignages...



@OrientApresBac

<https://twitter.com/OrientApresBac>

